

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 JANVIER 2019

N° 2019-01-04

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 16</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 21 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 30</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégués présents(es)

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Mounir AARAB

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses de 2 voix)

Eliane BARREILLE

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Eliane BARREILLE, Marc GUERIN à Christelle RUYSSCHAERT, Myriam HUGUES à Christian BARTHEYE, Henriette MARTINEZ à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Marcel BAGARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard TENOUX

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Mounir AARAB est nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des adhésions à des organismes extérieurs : ADEM, Educ'Alpes, Alparc, Réseau régional des espaces naturels (RREN)

Le Président propose de reconduire pour l'année 2019 les adhésions aux organismes extérieurs suivants :

Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)

Objectifs :

- structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes

Objectifs :

- fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

Réseau régional Provence Alpes Côte d'Azur des Espaces Naturels (RREN) - ARPE

Objectifs :

- coordonner des actions, de valoriser des compétences
- échanger des savoir-faire
- informer et responsabiliser le public
- développer une stratégie de coopération nationale et internationale dans le domaine de la gestion des espaces naturels protégés.

Montant de la cotisation annuelle : 1 000 €

ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés

Objectifs :


- faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- favoriser la conservation de la biodiversité
- promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer pour l'année 2019 aux organismes proposés, pour un montant global de 1 660 €
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS